

VI Ressources humaines et communications

Protocole

Le nombre de pays ayant une mission diplomatique au Canada a continué d'augmenter en 1976. Avec l'établissement de missions à Ottawa par l'Arabie Saoudite, le Guatemala, le Vietnam et la Commission des Communautés européennes, leur nombre est passé à 87. De plus, 42 États étaient représentés par des diplomates non résidents, ce qui portait à 129 le nombre de missions accréditées auprès du Canada. Enfin, on comptait à travers le pays 323 bureaux, consulaires et autres, établis par des gouvernements étrangers.

Le Bureau du protocole du Ministère se tient en liaison avec les missions étrangères, leur dispensant services et conseils conformément aux lois et règlements du Canada et aux obligations découlant des conventions internationales auxquelles le Canada a adhéré. La protection du personnel des ambassades et des consulats étrangers, les dispositions protocolaires à l'égard du corps diplomatique, l'accueil des visiteurs étrangers et diverses autres fonctions du genre relèvent également de sa compétence. Le Bureau était aussi chargé de surveiller l'application des privilèges et immunités dont jouissent 544 agents diplomatiques à Ottawa, 624 fonctionnaires consulaires et tout le personnel administratif et technique étranger ainsi que leurs familles. Il continue enfin d'aider les nouveaux arrivants à se familiariser avec les coutumes du pays et avec les lois et règlements canadiens qu'ils sont tenus d'observer, et d'intervenir pour empêcher que des mésententes entre citoyens canadiens et membres de la communauté diplomatique ne nuisent aux travaux des missions étrangères, tout en veillant à protéger les intérêts des Canadiens.

Le service des visites et des conférences du Bureau du protocole, en collaboration avec d'autres ministères et organismes du gouvernement, a assuré la coordination ou participé à l'organisation de 123 visites au Canada, notamment des visites officielles ou d'apparat par les chefs d'État de la Jordanie, du Sénégal et du Botswana, les chefs de gouvernement

de la Belgique, de la Grande-Bretagne, de la Jamaïque et du Pakistan et les ministres des Affaires étrangères du Bénin, du Ghana, de la Grèce, d'Israël, du Nigeria, de la Pologne, du Rwanda, de l'Espagne et du Togo. Il s'est aussi chargé de toutes les dispositions matérielles pour les voyages officiels du premier ministre et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le Bureau spécial de coordination pour les Olympiques, organisme distinct mis sur pied en 1975 sous la responsabilité du chef du protocole, s'est penché sur les divers aspects du rôle du Ministère dans les Jeux olympiques. Il a établi une liaison étroite avec d'autres ministères et organismes ainsi qu'avec le Comité organisateur des Jeux de 1976, s'est livré à des recherches de base et a tenu lieu généralement de centre de coordination et de ressources. Pendant les Jeux, il était d'ailleurs représenté au Centre de coordination de la sécurité à Montréal. Le Ministère a apporté une aide précieuse au Comité organisateur des Jeux, en mettant par exemple à sa disposition des moyens de communication avec les membres étrangers de la famille olympique. Outre ses responsabilités accrues en matière de sécurité et d'accréditation, le Bureau du protocole a coordonné l'organisation des visites privées qu'ont effectuées à l'occasion des Jeux un grand nombre d'éminentes personnalités étrangères, notamment des chefs d'État et de gouvernement, et facilité la participation de missions étrangères résidentes au Canada à divers événements reliés aux Olympiques, en permettant par exemple à des chefs de mission d'assister aux cérémonies d'ouverture et de clôture.

Bureau du personnel

Dans un ministère qui œuvre dans le service extérieur, le Bureau du personnel joue un rôle particulier dans la vie professionnelle et privée des employés et ce, à tous les niveaux. Il doit relever les défis que pose la conduite d'opérations complexes au pays et dans presque toutes les régions du monde. Il doit satisfaire avec assiduité et sensibilité les besoins divers propres à la carrière dans le service